



les factures me tombe dessus 1 1/2 après un décès

Par **gilles54**, le **28/08/2009** à **12:47**

Bonjour

Suite au décès de ma maman il y a 1ans 1/2 je reçois un courrier du trésor public pour une facture d'eau, j'ai téléphoner au trésor public pour savoir ce qu'il en été, la réponse (il y a des factures de 4 années de retard) De mon côté je n'ai fait que de payer les obsèques et bloqué le compte vue qu'il n'y avait pas de bien et pas de testament donc pas de notaire. J'ai signer 2 document la banque et l'enterrement.

Ma question et la suivante:

! La compagnie des eaux a telle le droit de me les facturé.

! que dois-je faire car je ne peut pas payer cette somme +ou- 1200€

je suis mariée 2 enfants et un salaire de 1300€

Merci de votre réponses

gilles